

Missions

Argent de Poche

2020

Le constat :

A l'occasion des vacances scolaires, nombreux sont les jeunes qui souhaitent travailler, découvrir des missions de services civiques, et ainsi avoir de l'argent pour leurs activités, leurs sorties, épargner.

La loi permet en effet aux mineurs de travailler mais dans les faits cela reste compliqué (conditions de travail particulières à l'âge, réticence des employeurs à embaucher des mineurs, contexte économique peu favorable...)

Les chantiers jeunes proposés doivent avoir un caractère éducatif et se placer dans une démarche citoyenne, pour améliorer le cadre de vie. Les jeunes peuvent aussi être force de proposition.

Ces missions ne sont en aucun cas une substitution à un emploi. On ne parle donc pas de salaire mais d'indemnité qui se situe à 15€ la ½ journée. Jusqu'à 15€/jeune/demi-journée, la collectivité est exonérée des cotisations et contributions de sécurité sociale.

Charte d'engagement

Cette charte est un engagement de votre part, mais également de la Commune de Santec en charge de « Mission Argent de Poche ». Elle vise à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-là attentivement.

Concernant la périodicité de l'activité

Mission Argent de Poche se déroule pendant les vacances scolaires ou exceptionnellement sur des week-ends durant des temps forts organisés sur la commune sur un créneau horaire de 3h00.

Concernant la ponctualité

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous.

La personne arrivant après le démarrage de la mission ne sera pas autorisée à y participer.

Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu.

En cas d'indisponibilité, j'avertis la mairie (téléphone : 02.98.29.74.65)

Concernant la réalisation des missions

Les missions qui me sont confiées peuvent être salissantes. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions.

De même, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est conseillé d'ôter les bijoux en fonction des missions à réaliser.

Étant indemnisé(é) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute sa durée, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur silencieux.

En fonction des besoins des services et de la météo, les missions auxquelles je suis affecté(e) pourront être modifiées, reportées voire annulées.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers.

Je m'engage à réaliser correctement les missions qui me sont confiées.
Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.

Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles les missions se déroulent mais également envers les autres participants.

Durant les missions, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.

Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue des missions.

Sanctions appliquées pour non-respect d'un des points énoncés ci-dessus

Exclusion temporaire ou définitive de Mission Argent de Poche.

Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle mon comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation

Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité fixée à 15€/mission (durée de la mission :3h00).

Le versement se fera en mairie par l'association Solidarité Entraide Santec à l'issue des différentes missions réalisées, en dehors de cette possibilité, sur rendez-vous.

J'atteste avoir pris connaissance de la présente charte d'engagement et je m'engage à la respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Signature du référent Signature du jeune mineur

Questionnaire

Situation (cochez et précisez l'établissement, la filière, le niveau) :

. Lycéen :

Terminale, BAC

. Etudiant :

. Autre :

Compétences particulières :

.....
.....

Mobilité (cochez) :

Scooter/vélo

Possibilité d'être véhiculé par un parent (ou autre)

BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) envisagé ?

. Oui. Non

Souhait de découvrir un service, un métier en particulier (dans la mesure du possible) ?

.....
.....

Incapacités médicales pour certaines tâches (joindre un certificat médical) :

.....
.....

Remarques :

.....
.....

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Commune de SANTEC :

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) : M F

Date de naissance : / / Age :

Adresse :

.....

Téléphone : 02/ / / / Portable : 0.../ ... / / /.....

Adresse mail (obligatoire) :

Pièces à joindre :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Photocopie de justificatif d'assuré social
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Les missions proposées ont un caractère formateur et éducatif.

Missions souhaitées à classer par ordre de préférence de 1 à 4

(En fonction des différents critères, vous ne serez pas forcément affecté sur votre 1er choix)

- **CCAS (aide banque alimentaire-container vêtements)**
- **Aide en bibliothèque (petites vacances scolaires uniquement)**
- **Environnement (Action sur les plantes invasives Dunes)**
- **Aide à la mise en place d'activités ou d'animations (Aide au déplacement de tables, de grilles)**

Disponibilités :

Semaine 26 Semaine 27

(Semaines 26 et 27 : pour les jeunes ayant terminé les cours et examens)

Semaine 28 Semaine 32

Semaine 29 Semaine 33

Semaine 30 Semaine 34

Semaine 31 Semaine 35

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur* :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils* s'engage :

☞ La commune de Santec ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire,

☞ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert des parents ou du tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération.

Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,

☞ La commune s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » liés à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

Prénom

NOM

Domicilié(e)

à participer à l'opération « Argent de poche ».

Dans le cadre des chantiers « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

- Autorise les prises de vue de mon enfant.
- Refuse les prises de vue de mon enfant.

Fait à Le / /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »